



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports routiers

Question orale n° 1041

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur les questions de contournement et de traversée de la ville d'Orthez. Actuellement des centaines de camions traversent Orthez quotidiennement, d'est en ouest et du nord au sud, posant ainsi de sérieux problèmes de circulation et de sécurité en centre-ville et pénalisant dans le même temps l'activité des transporteurs. Deux projets complémentaires doivent être réalisés impérativement : le barreau centre porté par le conseil départemental et la création d'un diffuseur à la Virginie. Alors que la communauté de communes est totalement absente de ce dossier, que la commune qui n'a plus compétence, s'exprime sur la Virginie pour en demander la réalisation mais se tait sur le barreau centre. Alors que le conseil départemental, sous l'autorité de son ancien président, Georges Labazée, a clairement affiché son soutien à ces deux projets. Alors que l'État vient de déclarer d'utilité publique le barreau centre et que le groupe Vinci a affirmé sa totale disponibilité pour travailler sur le dossier de la Virginie. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour concrétiser l'accord donné en octobre 2014 par le ministère au lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité du nouveau diffuseur.

Texte de la réponse

CONTOURNEMENT ET TRAVERSÉE DE LA VILLE D'ORTHEZ

Mme la présidente. La parole est à M. David Habib, pour exposer sa question, n° 1041, relative au contournement et à la traversée de la ville d'Orthez.

M. David Habib. Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche, je souhaite vous interroger sur les voies de contournement et de déviation d'Orthez, une ville que vous connaissez bien. Orthez est aujourd'hui confrontée à des problèmes de communication, d'enclavement et de sécurité. Elle ne dispose pas des voies lui permettant d'assurer son développement économique.

Depuis très longtemps, on évoque deux projets, qui ne sont pas contradictoires mais complémentaires et qui ont du mal à aboutir. Jusqu'au mois de mars 2015, le projet de contournement d'Orthez, au moyen de deux barreaux, a été porté par le président du conseil général, Georges Labazée. Par ailleurs, la sortie d'autoroute dite de la Virginie, injustement fermée par Autoroutes du Sud de la France – ASF – mériterait d'être rouverte afin de compléter le contournement que j'évoquais à l'instant.

Ce dossier est connu de votre ministère. Vous pouvez vous interroger sur la pertinence de ma question alors que certaines de ces voies sont départementales, mais l'un de vos prédécesseurs, Jean-Louis Borloo, était intervenu dans ce dossier, en en compliquant la bonne réalisation. Il a fallu tout reprendre à zéro et prouver à votre administration le respect scrupuleux des règles environnementales. Ce fut fait et l'État a déclaré d'utilité publique le projet de barreau centre.

Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, il ne vous a pas échappé que l'une des voies en projet avait également pour but de désenclaver Mont-de-Marsan. (*Sourires.*) Je souhaite aujourd'hui que vous exprimiez, officiellement et clairement, votre farouche soutien à ces deux projets absolument nécessaires pour le centre du Béarn et des Pyrénées-Atlantiques.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Alain Vidalies, *secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.* Monsieur le député, je répondrai sur la base de l'intérêt national et général... (*Sourires.*) Le projet de barreau centre, très soutenu par le conseil général sous la présidence du sénateur Georges Labazée, a effectivement été déclaré d'utilité publique. Il revient donc aujourd'hui au conseil départemental de poursuivre ce projet d'aménagement répondant aux enjeux locaux.

S'agissant du dossier de la Virginie, d'une manière générale, les aménagements nouveaux, notamment les nouveaux échangeurs sur les autoroutes, font l'objet d'une instruction visant à évaluer leur opportunité en termes de sécurité, de fluidité et d'impacts financiers. Partageant vos préoccupations, j'ai en effet donné mon accord, le 1er octobre dernier, au lancement d'une étude d'opportunité sur la réalisation du demi-diffuseur de la Virginie. Mes services en ont passé commande formelle à la société ASF dans les jours qui ont suivi. La société travaille donc d'ores et déjà à réunir les différents éléments requis dans le cadre de l'étude, qui devra bien entendu prendre en compte les autres projets d'aménagement dans le secteur.

Comme le veut la règle, s'agissant d'un aménagement répondant à des enjeux locaux, son financement doit être assuré en totalité par les collectivités demanderesses. À ce titre, les collectivités territoriales et ASF doivent mettre au point les conventions de financement relatives aux études. Ces conventions sont le préalable à la finalisation des études d'opportunité, qui devront ensuite être examinées et validées par mes services pour que le projet puisse poursuivre son avancée.

Monsieur le député, je vous assure de toute mon attention sur la question qui vous est chère du contournement d'Orthez par les poids lourds qui traversent aujourd'hui la ville. Je sais que les différentes mesures engagées localement permettront de traiter ce point sensible. Les études menées par le concessionnaire me paraissent en bonne voie.

Mme la présidente. La parole est à M. David Habib.

M. David Habib. Monsieur le secrétaire d'État, je me réjouis de votre réponse, bien évidemment de portée nationale, qui permettra une amélioration des voies de communication.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1041

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3473

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2015](#), page 4587

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [12 mai 2015](#)